

ECOLE JULES FERRY 1

Tel : 01.69.96.19.74

0910508H@ac-versailles.fr

NOTE DE RENTREE 2023/2024

HORAIRES : 4 journées de 6h :

lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8 h 30 - 11 h 45 et 13h45 - 16h30

Le portail d'entrée de l'école est ouvert 10 min avant le début des cours.

Les Parents sont responsables de leurs enfants en dehors de ces heures scolaires :

*ils doivent s'assurer que l'élève a bien pénétré dans l'école (notamment en cas de retard)

*après 11h45 et 16h30, les élèves sont sous la responsabilité des Parents, à l'extérieur de l'école (les Enseignants ne sont pas tenus d'assurer la garde des enfants en dehors des horaires scolaires).

RETARDS : Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

ETUDE : 16h30-18h. Inscription en mairie.

De 16h30 à 17h, les enfants seront gardés dans la cour de Jules Ferry 1. De 17h à 18h ils seront dans les classes avec les enseignants pour faire les devoirs.

Les parents doivent prévenir par écrit de l'absence de l'enfant. La sortie s'effectue par le portail de Ferry 1.

GARDERIE PARENTALE : Association des Parents d'élèves du Groupe Scolaire Jules Ferry

Le matin des lundis, mardis, jeudis, vendredis : à partir de **7h30**. Tél : 07 66 27 22 94

Le soir de **16h30 à 19h**.

Inscription sur place. Les entrées et les sorties s'effectuent par le portail de Ferry 2.

<https://garderie-jules-ferry.webnode.fr/> Mail: garderiejulesferry@gmail.com

Assurance scolaire :

Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

CANTINE : Les inscriptions se font via le portail Famille.

CAR DE TRANSPORT SCOLAIRE : Les enfants qui retournent chez eux à 16h30 en car chaque jour doivent fournir une autorisation écrite des Parents pour ne pas utiliser ce transport un soir exceptionnellement.

RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous.

MATERIEL : Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque dans le cartable.

PARASITES : Les parents doivent être vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. Il faut informer les enseignants de la présence de parasites.

SECURITE : Le plan Vigipirate étant toujours en vigueur, les parents ne peuvent entrer dans l'école sans autorisation. L'école effectuera les différents exercices d'évacuation et de confinements afin de préparer l'ensemble de l'établissement à toute éventualité.

INFORMATIONS AUX PARENTS : Vous pouvez dorénavant consulter le Blog de l'école à l'adresse :

<http://blog.ac-versailles.fr/julesferry1savigny>

Monsieur le Directeur reçoit sur rendez-vous et peut être joint par téléphone de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

SIGNATURES DES PARENTS